

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 oct. 2022

Date d'édition: 30 nov. 2022

Version: 6



Page 1/11

## ClaraClean 2.0 - SaniClean Citrus Essence

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

ClaraClean 2.0 - SaniClean Citrus Essence

Indications diverses:

Colis: 1/2/2.5/5/10/20/100/200/640/1000 litres

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Utilisation comme modificateur chimique de fibres textiles.

Il n'existent pas d'utilisations déconseillées.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

**AVET AG**

Eichwiesstrasse 9

CH-8630 Rüti

Téléphone: +41 (0)55 251 40 60

E-mail (personne compétente): info@encoma-osh.net

Information sur la fiche de données de sécurité et numéro d'appel d'urgence du fournisseur:

Sur mandat: Environment Consulting ENCOMA Sàrl: +41 (0)41 610 12 11 (heures de travail)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59.

Belgique: Centre antipoisons +32 070 245 245

Suisse: Tox Info Suisse, Zürich +41 (0)44 251 51 51 ou 145 en Suisse (informations en Allemand, Français, Italien et Anglais)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( <i>Eye Irrit. 2</i> )	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	Méthode de calcul.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



**GHS07**

Point d'exclamation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 oct. 2022

Date d'édition: 30 nov. 2022

Version: 6



Page 2/11

## ClaraClean 2.0 - SaniClean Citrus Essence

Mention d'avertissement: Attention

### Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### Informations supplémentaires sur les dangers

EUH208 Contient masse réactionnelle de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one [CE no. 247-500-7]; et la 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one [EC no. 220-239-6] (3: 1), linalool, geraniol. Peut produire une réaction allergique.

### Conseils de prudence Prévention

P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### Conseils de prudence Réaction

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### Conseils de prudence Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination de déchets spéciaux.

## 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### \* 3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 26183-52-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120825755-48-XXXX	<b>Alcohol C10, ethoxylated</b> Acute Tox. 4 (H302), Eye Dam. 1 (H318)  <b>Danger</b>	0 - < 2,5 pds %
n°CAS: 77-92-9 N°CE: 201-069-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457026-42-XXXX	<b>citric acid</b> Eye Irrit. 2 (H319)  <b>Attention</b>	0 - ≤ 1 pds %
n°CAS: 78-70-6 N°CE: 201-134-4 Numéro d'identification UE: 603-235-00-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474016-42	<b>linalool</b> Skin Sens. 1B (H317)  <b>Attention</b>	0 - ≤ 0,5 pds %
n°CAS: 106-24-1 N°CE: 203-377-1 Numéro d'identification UE: 603-241-00-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119552430-49	<b>geraniol</b> Skin Sens. 1 (H317)  <b>Attention</b>	0 - ≤ 0,5 pds %

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 oct. 2022

Date d'édition: 30 nov. 2022

Version: 6



Page 3/11

## ClaraClean 2.0 - SaniClean Citrus Essence

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 55965-84-9 Numéro d'identification UE: 613-167-00-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120764691-48-XXXX	<b>Gemisch aus: 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on[EG-Nr. 247-500-7] und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on[EG-Nr. 220-239-6] (3:1)</b> Acute Tox. 2 (H330, H310), Acute Tox. 3 (H301), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Eye Dam. 1 (H318), Skin Corr. 1C (H314), Skin Sens. 1A (H317)  <b>Danger</b> EUH071 Facteur M (aigu): 100 Facteur M (chronique): 100 <b>Valeur limite de concentration spécifique (SCL)</b> Skin Corr. 1C; H314: $C \geq 0,6\%$ Skin Irrit. 2; H315: $0,06\% \leq C < 0,6\%$ Eye Dam. 1; H318: $C \geq 0,6\%$ Eye Irrit. 2; H319: $0,06\% \leq C < 0,6\%$ Skin Sens. 1A; H317: $C \geq 0,0015\%$	< 0,0015 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Informations générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Il est recommandé d'installer une douche oculaire ou de mettre à disposition au moins une quantité suffisante de flacons pour rincer les yeux.

#### En cas d'inhalation:

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

#### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

#### Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

#### Protection individuelle du premier sauveteur:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit peut provoquer des lésions oculaires graves. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Provoque une irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone. Poudre d'extinction. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les incendies vastes à l'aide d'un jet diffus d'eau ou de mousse résistante à l'alcool.

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit. Les moyens d'extinction inappropriés ne dépendent que des autres produits présents.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 oct. 2022

Date d'édition: 30 nov. 2022

Version: 6



Page 4/11

## ClaraClean 2.0 - SaniClean Citrus Essence

### \* 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Eloigner les personnes non participantes.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner les personnes non protégées. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Porter des chaussures imperméables, résistants aux agents chimiques. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

##### Protection individuelle:

Utiliser un équipement de protection personnel. Porter des chaussures imperméables, résistants aux agents chimiques.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts ou dans les eaux de surface ou les eaux souterraines. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Éliminer les résidus du produit comme déchet spécial (voir section 13).

#### Pour le nettoyage:

Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

##### Mesures de protection incendie:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

##### Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter que le produit arrive dans les égouts ou dans les eaux de surface ou les eaux souterraines.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. À conserver au frais et au sec.

#### matériaux d'emballage:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 oct. 2022

Date d'édition: 30 nov. 2022

Version: 6



Page 5/11

## ClaraClean 2.0 - SaniClean Citrus Essence

### Informations sur l'entreposage commun:

Le stockage commun avec l'eau de Javel ou avec les substances fortement oxydantes est à éviter.

**Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne):** 12 - liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandation:

Utilisation comme modificateur chimique de fibres textiles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	citric acid n°CAS: 77-92-9 N°CE: 201-069-1	① 2 mg/m <sup>3</sup> ② 4 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (einatembare Fraktion) SSC; Tox: AW Reizung
CH	Gemisch aus: 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on[EG-Nr. 247-500-7] und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on[EG-Nr. 220-239-6] (3:1) n°CAS: 55965-84-9	① 0,2 mg/m <sup>3</sup> ② 0,4 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (einatembare Fraktion) S SSC; Tox: OAW Haut Auge

#### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

#### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

### \* 8.2. Contrôle de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération.

#### 8.2.2. Protection individuelle



##### Protection yeux/visage:

Porter des lunettes de protection intégrales conforme au norme EN 166.

##### Protection de la peau:

Porter des gants de protection chimique conforme à la norme EN 374. Les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc de nitrile ou de butyle, PVC, épaisseur 0.4 mm. Temps de pénétration > 360 min.

##### Protection respiratoire:

Pas requis.

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État physique:** Liquide

**Couleur:** non déterminé

**Odeur:** non déterminé

**Seuil olfactif:** Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 oct. 2022

Date d'édition: 30 nov. 2022

Version: 6



Page 6/11

## ClaraClean 2.0 - SaniClean Citrus Essence

### Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	2,5	20 °C	
Point de fusion	<i>non déterminé</i>		
Point de congélation	<i>non déterminé</i>		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>non déterminé</i>		
Température de décomposition	<i>non applicable</i>		② solution aqueuse
Point éclair	<i>non applicable</i>		
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>		
Température d'auto-inflammation	<i>non applicable</i>		② liquide non combustible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non applicable</i>		
Pression de vapeur	<i>non déterminé</i>		
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>		
Densité	<i>non déterminé</i>		
Densité relative	<i>non déterminé</i>		
Densité apparente	<i>non applicable</i>		② solution aqueuse
Solubilité dans l'eau	facilement soluble	20 °C	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non applicable</i>		② solution aqueuse
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>		
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>		

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### \* 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4. Conditions à éviter

Gel. Forte chaleur. Ne pas stocker ensemble avec des bases fortes. Conserver le produit loin d'agents chimiques oxydants.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

linalool n°CAS: 78-70-6 N°CE: 201-134-4

DL50 par voie orale: 2 790 mg/kg (Rat)

DL50 dermique: 5 610 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 oct. 2022

Date d'édition: 30 nov. 2022

Version: 6



Page 7/11

## ClaraClean 2.0 - SaniClean Citrus Essence

<b>geraniol</b> n°CAS: 106-24-1 N°CE: 203-377-1
<b>DL50 par voie orale:</b> 3 600 mg/kg (Rat)
<b>DL50 dermique:</b> >5 000 mg/kg
<b>Gemisch aus: 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on[EG-Nr. 247-500-7] und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on[EG-Nr. 220-239-6] (3:1)</b> n°CAS: 55965-84-9
<b>DL50 par voie orale:</b> 100,1 mg/kg (Rat)
<b>DL50 dermique:</b> 300,1 mg/kg (Rat)
<b>CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz):</b> 3,1 ppmV (Rat)
<b>Alcohol C10, ethoxylated</b> n°CAS: 26183-52-8
<b>DL50 par voie orale:</b> >2 000 mg/kg (Rat) OCDE 401
<b>DL50 dermique:</b> >2 000 mg/kg (Lapin) OCDE 402

### Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une irritation des yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Informations complémentaires:

Le produit n'a pas été testé. Ce produit n'a pas été examiné. Les informations dans cette section sont déduites des propriétés des ingrédients du produit.

## \* 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

<b>citric acid</b> n°CAS: 77-92-9 N°CE: 201-069-1
<b>CL50:</b> 160 mg/L 2 d (crustacés)
<b>CL50:</b> 440 - 760 mg/L 4 d (poisson)
<b>linalool</b> n°CAS: 78-70-6 N°CE: 201-134-4
<b>CL50:</b> 27,8 mg/L 4 d (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
<b>CE50:</b> 59 mg/L 2 d (Daphnia magna (puce d'eau géante))
<b>CE50:</b> 156,7 mg/L 3 d (Algue)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 oct. 2022

Date d'édition: 30 nov. 2022

Version: 6



Page 8/11

## ClaraClean 2.0 - SaniClean Citrus Essence

**Gemisch aus: 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on[EG-Nr. 247-500-7] und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on[EG-Nr. 220-239-6] (3:1) n°CAS: 55965-84-9**

**CL50:** 0,36 mg/L 4 d (Poisson)

**CL50:** 0,13 mg/L 3 d (Algue)

**CL50:** 0,36 mg/L 4 d (poisson, poisson)

**CL50:** 0,56 mg/L 4 d (crustacés, crustacés)

**CE50:** 1,07 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)

**CE50:** 0,13 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Algues/plantes aquatiques)

**CE50:** 0,06 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Algues/plantes aquatiques)

**CL50:** 0,19 mg/L 4 d (poisson, poisson)

**CL50:** 0,056 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)

**CE50:** 0,18 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)

**Alcohol C10, ethoxylated n°CAS: 26183-52-8**

**CE50:** 12 mg/L 3 d (Algue) OCDE 201

**CE50:** 13,5 mg/L 2 d (Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 202

**CL50:** 1,2 mg/L 4 d (Cyprinus carpio (Carpe))

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**linalool n°CAS: 78-70-6 N°CE: 201-134-4**

**Biodégradation:** Oui, rapide

**geraniol n°CAS: 106-24-1 N°CE: 203-377-1**

**Biodégradation:** Oui, rapide

#### Biodégradation:

Les différents composants sont biodégradables. L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**linalool n°CAS: 78-70-6 N°CE: 201-134-4**

**Log K<sub>ow</sub>:** < 3

#### Facteur de bioconcentration (FBC):

non applicable

#### Coefficient de partage: n-octanol/eau:

non applicable

#### Accumulation / Évaluation:

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Les ingrédients du produit sont facilement adsorbés par le sol, sont neutralisés et dégradés biologiquement.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**citric acid n°CAS: 77-92-9 N°CE: 201-069-1**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB:** Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

**linalool n°CAS: 78-70-6 N°CE: 201-134-4**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB:** Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

**geraniol n°CAS: 106-24-1 N°CE: 203-377-1**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB:** Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

**Gemisch aus: 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on[EG-Nr. 247-500-7] und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on[EG-Nr. 220-239-6] (3:1) n°CAS: 55965-84-9**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB:** Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 oct. 2022

Date d'édition: 30 nov. 2022

Version: 6



Page 9/11

## ClaraClean 2.0 - SaniClean Citrus Essence

**Alcohol C10, ethoxylated** n°CAS: 26183-52-8

**Résultats des évaluations PBT et vPvB:** Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

non applicable

### \* 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### \* 13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination avec les ordures ménagères est défendue. Contacter un service d'élimination de déchets spéciaux.

#### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

#### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

##### Code des déchets produit

20 01 29 \* | Détergents contenant des substances dangereuses

\*: Soumis à une documentation.

##### Remarque:

Code de déchet CH selon OMoD / Code de déchet selon directive UE 2014/955: 20 01 29 [ds] Détergents contenant des substances dangereuses

##### Code des déchets conditionnement

15 01 02 | Emballages en matière plastique

##### Remarque:

Code de déchet CH selon OMoD / Code de déchet selon directive UE 2014/955:

#### Solutions pour traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages vides peuvent être recyclés ou éliminés avec les ordures ménagères.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 oct. 2022

Date d'édition: 30 nov. 2022

Version: 6



Page 10/11

## ClaraClean 2.0 - SaniClean Citrus Essence

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### \* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

##### Autres réglementations (UE):

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

#### 15.1.2. Directives nationales

##### [CH] Directives nationales

##### Classe risque aquatique

Klasse B

##### Autres informations, restrictions et dispositions légales

Ordonnance suisse sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (RS 814.81), annexe 2.2, Produits de nettoyage et désodorisants

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1. Indications de changement

3.2.	Mélanges
5.2.	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
8.2.	Contrôle de l'exposition
10.3.	Possibilité de réactions dangereuses
11.2.	Informations sur les autres dangers
12.6.	Propriétés perturbant le système endocrinien
13.1.	Méthodes de traitement des déchets
15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 16.2. Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

CAS Chemical Abstract Service

CLP Le règlement du Parlement européen relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges

EC<sub>50</sub> Concentration Effective 50%

IATA Association internationale du transport aérien

LC<sub>50</sub> Concentration létale 50%

LD<sub>50</sub> Dose létale 50%

OECD Organization for Economic Cooperation and Development

PBT persistant, bioaccumulatif, toxique

PNEC La concentration prévisible sans effet

REACH Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

RID Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

SVHC Substance of Very High Concern

UN Nations unies

VOC Composés organiques volatils

vPvB very persistent, very bioaccumulatif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 28 oct. 2022

**Date d'édition:** 30 nov. 2022

**Version:** 6



Page 11/11

## ClaraClean 2.0 - SaniClean Citrus Essence

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Les fiches de données de sécurité des matériaux primaires. Base de données des substances de l'agence européen des substances chimiques.

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( <i>Eye Irrit. 2</i> )	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	Méthode de calcul.

### 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

  

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

### 16.6. Indications de stage professionnel

Le personnel qui s'occupe de l'utilisation, du stockage et du lavage des récipients doit être formé avant de commencer le travail et dans des intervalles réguliers sur les dangers et les mesures de protection à prendre. Cela concerne notamment les mesures de sécurité au travail, la protection de la santé et de l'environnement et le premier secours.

### 16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.